Image not found or type unknown

construction d'une maison à étage

Par **louvette**, le **17/03/2012** à **17:53**

Bonjour,
Notre voisin a vendu une partie de son terrain. L'acquéreur va construire une maison à étage et aura donc un vis à vis dans notre jardin.
En as t'il le droit? A t-il des conditions à respecter? Si oui lesquelles?
Dans l'attente de votre réponse et vous en remerciant avance.
Salutations.

Par **Afterall**, le **17/03/2012** à **21:20**

He oui... pas grand chose à faire.
Vérifier à ce sujet le PLU de votre commune : peut être y-a-t il des servitudes particulières à respecter qui vous protègeraient mais peu de chance...
En droit commun, votre voisin pourra créer sans que vous puissiez l'inquiéter des ouvertures qui devront être situées à au moins 1,90m de la limite de vos propriétés.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés